SECTION CONSULAIRE DE FRANCE A DJIBOUTI

BD DU MARECHAL LYAUTEY BP 75
DJIBOUTI

Téléphone : (253) 21 35 25 03

le 06/11/2018

Objet : PROCES VERBAL DU 2EME CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2018/2019

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le 04/11/2018 à l'adresse suivante :

Consulat de France à Djibouti

Participants :

Etaient présents :

Membre de droit :

- M. Christohe GUILHOU, Chef de poste, Président
- M. Jean MEUNIER, Vice-président du Conseil Consulaire,
- M. Vincent SADEQUE, Conseiller Consulaire

Membre désigné :

- M. Eric FUENTES, Directeur des classes primaires du LFD,
- M Louis ESTIENNE, Représentant de la Conseillère culturelle, Mme Francine MEYER,
- M. Jean-Pierre PASQUIOU, Proviseur d'établissement d'enseignement LFD,
- Mme Karine FOURTHON, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, SNUIPP/FSU
- M. Mustapha IDRIS NOUR SABAN, Président de l'Association de Parents d'Elèves,
- M. Hassan ABDO MOHSEIN, Représentant du M Rachid KAMCHAT Directeur établissement d'enseignement La Nativité,
- Mme Sandra DIOP. Représentante du M Romuald ROUCHON, Consul

Experts :

- Mme Ana GRAILLAT, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires

Absents :

- M. Bruno DELL 'AQUILA, Conseiller Consulaire
- M. Christophe ROCHE, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants, SNUIPP/FSU
- Mme Ferouze BOURHAN AREF, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), ADFE
- M. Jean-Philippe PAULINO, Directeur Administratif et Financier de l'établissement LFD.

Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

M. GUILHOU, Ambassadeur de France à Djibouti et Président du Conseil Consulaire a accueilli les membres puis a ouvert la séance en rappelant le cadre de ce second conseil consulaire des bourses scolaires 2018-2019.

Le Président a mis l'accent sur l'obligation de confidentialité qui incombe aux membres du Conseil Consulaire, tant sur les données personnelles présentées, que sur les propositions transmises à la commission nationale des bourses scolaires et rappelé que chaque dossier devra faire l'objet d'un examen approfondi et chaque membre était convié à intervenir.

Il a précisé, en outre, que l'ensemble des instructions et documents règlementaires étaient mis à la disposition des membres sous forme de livret et mentionné qu'ils y trouveraient également les conclusions de la Commission Nationale des Bourses des 14 et 15 juin 2018.

Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Le conseil consulaire a examiné un total de 63 dossiers composés de 2 demandes tardives, 8 demandes de renouvellement tardif, 9 révisions sur première demande et 44 révisions sur renouvellement.

Les délibérations et échanges étant clos, M. GUILHOU, Ambassadeur de France à Djibouti et Président du Conseil Consulaire a levé la séance à 11h19.